

Image not found or type unknown



Indemnité d'immobilisation

Par **nefertiti2**, le **08/02/2015** à **22:04**

Bonjour A la suite d'un refus de prêt, l'indemnité d'Immobilisation qui n'a pas été versée lors de la promesse de vente, peut on l'exigée auprès du bénéficiaire La promesse de vente a été signée le 16 septembre et prolongée au 6 février, le bénéficiaire n'arrivant pas à obtenir ce prêt de 180000€, nous avons accepté le prolongement de la promesse de vente cela fait 3 mois 1/2 .Merci d'avance. Très cordialement.